



COMMUNE DE LARROQUE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	7		4	02/12/2021

Secrétaire de séance : Christiane ALTWIES-ARAN

Liminaire : Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour un point nécessitant une délibération. Il s'agit d'une décision modificative pour palier le dépassement de crédits aux chapitres 012 et 65. L'assemblée adopte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 octobre 2021

7 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Compte rendu des commissions communales
3.1 Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

- **Aménagement de l'aire de repos intergénérationnelle** : 3 bureaux d'études sont venus sur place pour prendre connaissance du projet : Terre et histoire, atelier ATP, atelier GAMMA. Il leur a été demandé d'envoyer une lettre d'intention et un devis pour le 15 décembre 2021.

3.2 Commission voirie

- **L'épaveuse** est passée début décembre. Un faucardage plus important a été effectué par l'entreprise Bou.
- **Sécurité** : Installation, bénévolement, de plots clignotants aux entrées du village, au niveau des rétrécissements par la famille Viatgé.
- **Regard** : Réparation du regard rue des tailleurs de pierre.
- **Rue des trémières** : Installation, bénévolement, de la main courante par la famille Viatgé.
- **Inventaire des chemins ruraux en binôme, Mickaël** : Avec Mark Helland aux Bourreils, avec Sarah Crouzet autour village et Cédric Delpech le long de la route de Monclar. Reprogrammation de matinées en 2022.
- **Voirie** : Les travaux de voirie réalisés par les agents de l'agglomération pour les 3 premiers trimestres s'élèvent à environ 4.000,00€. Il s'agit d'enrobé à froid, de la réparation de la plaque d'égout rue côte de la barrière, de nids de poule, de travaux d'arasement et de l'installation du banc aux Abriols.

3.3 Commission communication

- **Echo de la falaise** : la prochaine édition programmée fin janvier 2022.
- **Vœux 2022** : samedi 29 janvier 2022 à 18h30 si les conditions sanitaire le permettent.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Prévoir à apporter des compléments de procédure.

3.4 Commission finances

Point sur le budget présenté par Anne Marie Mauran.

- Dépenses de fonctionnement : il reste environ 22.000€ ce qui est confortable pour finir décembre. Néanmoins, une décision modificative est à prendre pour les charges de personnel (voir point 3).
- Recettes de fonctionnement : le montant de la taxe d'aménagement perçu est supérieur aux prévisions. 4.000,00€ perçu en produits exceptionnels correspondant au remboursement de l'élagage par les propriétaires concernés.
- Recettes d'investissement : les subventions restant à recevoir l'an dernier concernant la rue des trémières ont été versées.

3) Décision modificative n°3 – Délibération n° 2021-34

L'embauche d'une secrétaire de mairie en Contrat Unique d'Insertion permet d'obtenir un remboursement des charges patronales à hauteur de 80% du Smic. Cette subvention avait été prévue au chapitre 012 et nous l'avons affecté au chapitre 013. De ce fait, le chapitre 012 n'est pas suffisamment alimenté.

L'imputation des « admissions en non-valeur des créances irrécouvrables » au chapitre 65 a engendré une insuffisance de crédit.

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	012	64168		Autre emploi d'insertion	656,00
D	F	65	6553		Service d'incendie	174,00
Total						830,00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	624		Transports de biens et transports collectifs	- 830,00
Total						-830,00

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

4) Projet de collecte de pneus agricoles

Suite au diagnostic, fait grâce à un questionnaire envoyé aux agriculteurs de l'ensemble du territoire de l'agglomération par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture, pour notre commune, le tonnage de pneus agricoles à collecter, s'élève à 0,1475 Tonne.

Le coût est évalué à 170€ la tonne (peut évoluer). L'agriculteur sera facturé 60€ la tonne, la commune participe à hauteur de 6% soit 10,20€ la tonne. Le reste correspond aux subventions du département et du fonds Leader (Europe). Le reste à charge pour la communauté d'agglomération est nul. La communauté d'agglomération fournit les services d'ingénierie, de gestion et de logistique. La communauté d'agglomération prend en charge la totalité du prix et demandera aux agriculteurs et aux communes concernées leur part.

Considérant qu'il est jugé opportun de collecter et de recycler les pneus usagés des agriculteurs du territoire communal via les opérations suivantes :

- Préparation logistique de la collecte de pneus agricoles usagers, en lien avec les agriculteurs et les communes
- Collecte de ces pneus et transport à un point de recyclage
- Bilan détaillé de chaque point de collecte, par commune

Considérant l'expertise des services de la Communauté d'agglomération en matière de collecte des déchets,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier aux services de la Communauté d'agglomération une opération globale en matière de collecte et recyclage de pneus agricoles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal

- **Décide**, en application des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT, de confier mandat aux services de la Communauté afin d'organiser, de piloter et surveiller l'opération globale de collecte de pneus.
- **Approuve** la participation financière de la commune au coût TTC de la collecte sur son territoire communal
- **Autorise** le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'une prestation de service de collecte des pneus agricoles (projet joint en annexe), ainsi que les avenants éventuels à cette convention.

5) Urbanisme

- SCOT et PLUi

Le 25 octobre a eu lieu le séminaire des élus concernant le lancement du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

L'objectif était de présenter les procédures et calendrier, d'échanger en amont des prochaines délibérations à prendre et de répondre aux interrogations des élus. Etaient présents, le cabinet AUET, la cheffe de service de l'urbanisme de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et le vice-président en charge de l'urbanisme et le président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Une démarche collaborative avait été déjà engagée en amont de ce séminaire :

- 3 conférences des maires
- 10 réunions du comité de suivi composé d'élus représentant l'ensemble du territoire
- Un séminaire de lancement, des rencontres thématiques et territoriales, des ateliers pédagogiques

Le tout ayant touché 85% des communes et en moyenne 52 élus présents sur chaque temps fort.

Mais aussi, 3 questionnaires en ligne à destination des élus auxquels 85% des communes ont répondu regroupant 375 réponses d'élus.

Cette participation a permis de dégager 4 grands défis pour le territoire.

- Un équilibre entre les composantes territoriales ;
- Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous ;
- Des filières économiques durables ;
- La transition écologique, énergétique et numérique et le contexte de la COVID-19.

Ces 4 grands défis serviront de base aux orientations stratégiques définies dans le Scot et le PLUi.

Différences entre Scot et PLUi.

SCOT plus général et plus large	PLUi plus détaillé et plus précis
Horizon 20 ans	Horizon 10 ans
Intègre documents de rang supérieur (Région)	Définit un projet local intégrant spécificité communes
Fixe prescriptions avec lesquelles le PLUi doit être compatible	Détermine règles de constructibilité
Echelle spatiale de définition : le territoire de l'agglomération	Echelle spatiale de définition : la parcelle
Approbation : fin 2023	Approbation : fin 2024

Concertation avec le public

Registres de concertation au siège de la communauté d'agglomération et dans les communes + registre dématérialisé en ligne (plateforme dédiée). Mise à disposition des éléments d'étude au fur et à mesure de leur validation en commune et en ligne. Réunions publiques. Communiqués d'information réguliers à faire paraître dans les supports papier et/ou numérique habituellement utilisés par les communes et la communauté d'agglomération.

- Site patrimonial remarquable (SPR)

L'Etat a émis l'arrêté de classement du SPR le 24/09/2021.

L'agglo a émis l'arrêté d'inscription du PLUi qui a été affiché en mairie le 24/11/2021.

Donc depuis le 24/11 le SPR est applicable est opposable, ce qui signifie que seuls les ABF peuvent accorder ou pas le permis.

Nous allons pouvoir passer dans la phase d'écriture du cahier des charges. Avec le décès du maire de Puycelsi cela va prendre du retard. Le cabinet qui accompagne le SPR a réévalué sa participation. Le reste à charge pour la commune passe de 9.000,00€ à 11.000,00€. Le coût restant est pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) (14.397,50€) et par la communauté d'agglomération (10.078,25€).

6) Référent sécurité routière

La Préfecture souhaite que chaque commune nomme au sein de son conseil un conseiller municipal qui sera le référent sécurité routière et donc l'interlocuteur privilégié de la préfecture. Mark Helland sera le référent sécurité routière pour la commune.

7) Questions diverses

7.1 Réparation Pompe à chaleur de la mairie

L'échange du moteur sur la PAC a été pris par la garantie. Ce qui fait une économie de 315,82€ HT soit 379€ TTC. La PAC fonctionne maintenant très bien. Le moteur avait mal été remonté.

7.2 Ruelle sans nom (entre famille Thorel et Mme Dutrut)

Nos partenaires institutionnels financiers nous ont envoyé leur accord concernant nos demandes de subventions pour cette ruelle. A savoir

Etat :	6.053,00€
Région :	6.000,00€
Département :	6.000,00€
Communauté d'agglomération :	3.000,00€
Total subvention	21.053,00€

Pour rappel le devis est de 26.317,60€ HT soit 31.581,12€

Les travaux devraient commencer fin janvier début février 2022. Il va falloir s'attendre à un surplus vu l'augmentation des coûts.

Signatures

Christiane ALTWIES		Aline LAPEYRE	Excusée
Sarah CROUZET	Excusée	Anne Marie MAURAN	
Gérard CHASSAGNAT		Régine MOULIADE	
Cédric DELPECH		Daphné O'NEILL	
Mark HELLAND	Excusé	Mickaël VIATGE	
Sandrine JAMMES	Excusée		